

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2019-02 : Marché de travaux _ Réaménagement des bureaux en rez-de-chaussée et parking de l'Espace Germain Aubert à Valréas _ attribution du lot 3 : voirie et réseaux divers _ option 1 arrosage _ Avenant 1

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT que la réalisation des travaux consistant à des aménagements intérieurs en rez-de-chaussée (réhabilitation de friches) et extérieurs (extension du parking) pour l'accueil d'une entreprise au sein de l'Espace Germain Aubert, façade nord, sis 17A Rue de Tourville à Valréas (84600), a été inscrite au budget 2018 de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan,

CONSIDERANT la décision du Président n°2018-50 du 18 juillet 2018 attribuant le lot 3 : voirie et réseaux divers _ option 1 arrosage, à la SARL AYGLON TP, sise Chemin de la Prévosse à Valréas (84600), étant précisé que l'offre globale retenue s'établissait à 76 341.30 euros HT soit 91 609.56 euros TTC,

CONSIDERANT l'opportunité d'une labellisation de l'entrée nord de l'Espace Germain Aubert dans le cadre du dispositif EcoParc du Département de Vaucluse, permettant en outre d'obtenir une aide financière Départementale de 100 000€,

CONSIDERANT que les travaux complémentaires commandés, consistant à la création d'espaces verts supplémentaires, d'une surface de parking perméable, d'une tranchée pour une gaine d'éclairage et la mise en place de panneaux rigides, permettent de répondre aux atouts « attractivité fonctionnelle et paysagère » et « qualité environnementale et énergétique » de la grille de critères pour la labellisation EcoParc déclinée en 4 volets.

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'avenant 1 au marché relatif au réaménagement des parking et bureaux en rez-de-chaussée de l'Espace Germain Aubert, sis 17A Rue de Tourville à Valréas (84600) - lot N°3 _ Voirie et réseaux divers, avec l'entreprise SARL AYGLON TP, sise Chemin de la Prévosse à Valréas (84600), à la création d'espaces verts supplémentaires, d'une surface de parking perméable, d'une tranchée pour une gaine d'éclairage et la mise en place de panneaux rigides, ayant pour objet une plus-value de 9 514.00 euros HT, soit 11 416.80 euros TTC et portant ainsi le marché de travaux initial à 85 855.30 euros HT, soit 103 026.36 euros TTC.

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 18/01/2019

Reçu en préfecture le 18/01/2019

Affiché le 19 JAN 2019

Recevoir
Le Vaucluse

ID : 084-200040681-20190116-DP_2019_02-AU

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 16 janvier 2019

Le Président,

Patrick ADRIEN

